

Délibération : N°2023-12-06 : 41

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM, dans sa séance du 6 décembre 2023, sous la présidence de Monsieur Cyril DOUSSON, a délibéré :

Objet : • approbation de la demande de prélèvement sur fond de roulement – Budget Rectificatif n°3 2023.

Après échanges avec les membres du conseil d'administration, le recueil des votes est :

Résultat du vote :

Membres en exercice : 26

Membres s'étant exprimés : 20

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

Après délibération, le conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve :

la demande de prélèvement sur fond de roulement – Budget Rectificatif n°3 2023 avec 19 voix pour et 1 abstention.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 6 décembre 2023

Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Cyril DOUSSON





RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général de région académique

Service régional académique de l'enseignement supérieur,
SRAES

Site de Montpellier
Tél : 04 67 91 47 20
Mél : franck.domeizel@region-academique-occitanie.fr

Rectorat
31 rue de l'université
CS 39004
34064 Montpellier
Cedex 2

Montpellier, le 30 NOV. 2023

La rectrice de région académique Occitanie
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités

A

Monsieur le Directeur de l'Ecole Nationale
Supérieure de Chimie de Montpellier

Objet : Autorisation de prélèvement sur le fonds de roulement de l'établissement
Budget rectificatif n°3 - exercice 2023

Réf : Article R719-61 du Code de l'éducation relatif aux conditions d'un budget en équilibre réel
Courrier DGESIP en date du 6 novembre 2023 relatif aux informations sur la fin de gestion de
l'exercice 2023 et sur la préparation du budget initial 2024

Par lettre en date du 21 novembre 2023, vous m'indiquez que le compte de résultat prévisionnel du budget rectificatif n°2 2023 affiche un déficit de 484 609 €.

Vous sollicitez l'autorisation de prélever sur les réserves de l'établissement afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

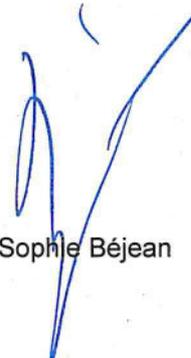
Je note que ce déficit est lié au contexte de crise énergétique qui impacte la contribution contractuelle de l'ENSCM au fonctionnement du site BALARD et aux mesures de revalorisation salariale des agents de la fonction publique.

Le courrier de la DGESIP cité en référence précise que, pour l'exercice 2023 le fonds de roulement peut être mobilisé pour équilibrer les charges de fonctionnement pour ce type de mesures.

Néanmoins, le double déficit constaté aux comptes financiers 2021 et 2022 m'incite à rester attentive à l'évolution de la situation financière de votre établissement.

Les équipes du service de région académique de l'enseignement supérieur poursuivent leur accompagnement auprès de vos services.

Dans la mesure où le budget présente un caractère soutenable, j'ai l'honneur de vous informer que j'autorise ce prélèvement.


Sophie Béjean